COMMISSION DU BUDGET

Paris, 4 novembre. — Après le vote du budget de la guerre, la commission a repris la discussion du budget de la marine.

Elle a adopté les derniers chapitres sans grandes modifications.

Elle a voté un principe une diminution sur le chapitre relatif au service des conserves et a décidé la nomination d'une commission d'enquête pour les achats de chevaux.

Elle a maintenu le vote précédent aux conclusions du rapport, le crédit relatif aux Invalides.

La commission entendra mardi le ministre de la guerre.

La Législation du Travail

Paris, 4 novembre. — Une délégation du comité du *Syndicat des industriels de toutes les industries françaises* a été reçue ce matin par M. le ministre du commerce.

Elle était composée d'industriels de toutes les branches et avait à présenter à M. Millerand les observations de l'industrie, relativement à la loi sur les accidents dans les usines et ouvrages de la France.

Le ministre a promis de faire observer strictement dans les usines et ouvrages de France l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 dont l'application stricte a été ajournée par tous les gouvernements précédents.

La délégation demandait à M. Millerand de vouloir bien l'ajourner à six mois au moins, afin de donner au Parlement le temps d'apporter à la loi des modifications.

M. Millerand a reconnu qu'il avait déjà reçu, à ce propos, de nombreuses plaintes d'industriels. Il a rappelé qu'aspirant aujourd'hui le délai qui leur avait été accordé pour faire connaître combien de temps il leur fallait pour se mettre en règle avec la loi et a déclaré qu'il prendrait, très prochainement, une circulaire ayant définitivement la date à laquelle l'article 3 devra être rigoureusement appliqué.

M. Millerand a ajouté que cette date serait, dans tous les cas, postérieure à celle de la rentrée des Chambres, et que si, dans l'intervalle, le Parlement voulait revisser la loi du 2 novembre le gouvernement ne saurait s'y opposer, n'en ayant pas d'ailleurs le pouvoir.

Quant à l'unification de la journée de travail, M. Millerand n'a pas dissimulé que, dans son esprit, elle devrait aboutir à la journée de dix heures.

Inondations dans le Midi

Le Puy, 4 novembre. — A la suite des fortes pluies dans la région du Mezenc, une crue considérable s'est produite dans les cours d'eau.

La Loire est à 4 m. 40, et l'Allier à 4 mètres.

A Langeac, trois personnes sont cernées par les eaux dans un îlot de l'Allier.

Privas, 4 novembre. — A la suite des pluies, les cours d'eau ont subi des crues importantes : celle de l'Ardèche a été particulièrement forte. Les eaux sont montées à Vallon, à dix mètres au-dessus de l'étiage.

A Saint-Etienne-de-Lugdares, des maisons se sont écroulées sous la violence du courant.

Aubenas, 4 octobre. — Depuis quelques jours *une pluie torrentielle tombe sans discontinuer sur les Hautes-Cévennes.*

Les cours d'eau débordent dans l'Ardèche qui grossit d'heure en heure.

La fabrique de soie, le pont d'Aubenas et Labegude sont entourés par les eaux.

Des trombes d'eau sont tombées à Thueyts et aux environs.

On ne signale aucun accident de personnes.

Nîmes, 4 novembre. — La crue du Gardon a emporté le pont du chemin de fer de la Levade.

Les voyageurs venant de Paris sont transbordés entre les gares de la Levade et de la Pize.

Les expéditions de charbon sont arrêtées à la Vennarède.

Marseille, 4 octobre. — Des dépêches de l'Ardèche et du Vaucluse signalent de nombreux dégâts causés par la crue du Rhône.

Un moulin a été emporté sur le Lignon; une fabrique s'est écroulée à Barnos et une usine d'électricité est inondée à Jaujac.

La crue persiste à Tarascon par suite de l'Ardèche qui a débordé et du Gard.

La situation devient inquiétante.

LA BELGIQUE

La Catastrophe d'Anvers

Nous avons annoncé, hier le catastrophe qui s'est produite le matin sur l'Escaut, à Anvers.

Il semble que le nombre des victimes ne dépasse pas de beaucoup les onze cadavres repêchés immédiatement après l'accident. Heureusement, la marée était basse, sans quoi un nombre bien plus considérable de personnes auraient péri.

Les morts qui sont tous de pauvres ouvriers de Flandre, ont été pilotés écrasés sous le poids de l'énorme grappe humaine qui avait glissé sur les deux plans inclinés formés par la passerelle rompue qu'ils n'ont succombé à l'immersion.

Ils sont, en effet, pour la plupart, couverts d'ecchymoses.

Autrement, ils auraient pu se cramponner aux deux troncons de la passerelle effondrée entre le bord du fleuve et le ponton du bateau, ou à des objets flottants comme l'ont fait les nombreux voyageurs sauvés.

On a dragué le lieu de la catastrophe, mais sans en rien retrouver. Plusieurs cadavres ont pu être entraînés par le courant. On compte le Bauve dans les environs.

Il y avait sur la passerelle, quand elle s'est effondrée, trois cents personnes et l'on a cru au premier moment qu'il y avait au moins quatre-vingts victimes.

La salle d'attente du chemin de fer du pays de Waes a été transformée en morgue où ont été déposés les onze cadavres recueillis et dont les ecchymoses indiquent qu'ils ont été piétinés Une seule femme se trouve parmi eux; elle laisse cinq orphelins. Deux autres femmes retirées de l'eau à moitié asphyxiées pourront, on l'espère, être sauvées.

D'après le *Précurseur* d'Anvers, le bourgmestre de Zwijndrecht a signalé au gouvernement depuis deux ans le mauvais état de la passerelle et son insuffisance à porter à la fois les deux cent trois cents voyageurs du pays de Waes qui viennent tous les vendredis apporter leurs produits au marché d'Anvers.

D'autres informations attribuent la rupture de la jetée à une fausse manœuvre du vapeur qui, venant pour embarquer les voyageurs, a heurté violemment celle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a pu constater que le bois de la passerelle était vermoulu et l'armature de fer oxydée.

Une foule énorme venant des villages des alentours prend le train à la Tête-de-Flandre, lieu de la catastrophe, pour reconnaître les victimes. Suivant la *Soir*, de Bruxelles, on peut assurer que le nombre minimum des morts sera de vingt-deux ; les deux femmes retirées de l'eau ont succombé depuis.

Dernière Heure

LA GUERRE

entre l'Angleterre & le Transvaal

A Ladysmith

Londres, 4 novembre. — On mande de Ladysmith, 4 novembre, 7 heures du soir :

« Les Boers se trouvent maintenant en grand nombre dans le voisinage. Tous nos préparatifs sont faits pour repousser une attaque.

« Hier, après la fermeture des banques, on a annoncé qu'elles seraient closes jusqu'à nouvel ordre.

« *La population est consternée, car il n'y a* plus moyen maintenant de se procurer de l'argent. »

« L'exode continue. »

Une deuxième dépêche datée du 3 novembre, 9 heures 15 du soir :

« Encore une soirée tranquille à enregistrer. Il ne s'est rien produit et pas un coup de feu n'a été tiré.

« *Jusqu'à présent le chemin de fer reste intact* et les trains circulent librement. »

Cette dépêche est la dernière reçue de Ladysmith à l'heure actuelle.

Abandon de Colenso

par les Anglais

Londres 4 novembre. — La War Office communique la note suivante :

Le Colonial Office est informé que nos troupes se sont retirées de Colenso pour se concentrer plus au Sud.

Nous n'avons encore aucune nouvelle d'une rencontre à cet endroit.

Chronique Régionale

Dans le Bassin houiller

M. Sorriaux, délégué du Syndicat des mineurs de Lens, nous prie de faisant connaître à l'instigateur du mouvement de protestation qui *se manifeste dans le bassin houillier* à la suite de l'entrevue d'Arras, écrivit dans le *Réveil du Nord* un article assez violent contre le résultat de cette entrevue.

M. Basly a nettement répondu à ces attaques par l'article qu'on va lire :

Le citoyen Sorriaux se publie dans le *Réveil* du 28 octobre une note ayant pour but de jeter la suspicion sur la décision prise par les délégués des ouvriers à la conférence d'Arras.

D'après le secrétaire de la section syndicale de Courrières, les délégués-revisoires qui nous avons signé seraient « un défi au bon sens et une provocation directe à la cessation de travail ».

Notre contradicteur ajoute, en outre, l'insistance des représentants des houilleurs en faveur de l'application immédiate de l'augmentation en ajoutant toutefois « qu'il ne pouvait en être question et que le conclaviste *l'aurait plus que surpris* ». Je ne comprends pas bien les insinuations malveillantes du citoyen Sorriaux.

Du reste, ce n'est pas la première fois que nous le rencontrons sur notre terrain. A maintes reprises il essaya de mettre en personne en relief en critiquant des choses qu'il lui serait difficile de revendre par lui-même.

S'estimant supérieur à ceux qui l'entourent, il ne figure pas l'indifférence de ses collègues à son égard.

Sorriaux a la mémoire d'un lièvre : « *Il ne perd rien conservé* ». *C'est sans doute à cause de cela* qu'il oublie si facilement ses nombreux exploits. Avant de jeter l'anathème, il aurait dû se reporter à l'ordre du jour du congrès Congrès qui demande au Comité des houilleres une nouvelle réunion en vue « *d'y discuter le principe d'une seconde augmentation* » Or, nous nous sommes présentés d'Arras avec une majoration de 5 0/0 laissant derrière nous le principe du citoyen Sorriaux.

Que ce dernier relise son discours du 27 septembre 1896, il y trouvera la phrase suivante :

« Je crains, disait-il, que les camarades ne soient encore les dupes des Compagnies. J'estime qu'un engagement ferme pour six mois ou un an devrait être signé par elles *jusqu'au moment où les délégues* pensaient qu'il y a lieu de demander une autre entrevue ».

Et plus loin : « Finissez à nouveau pour qu'un engagement ferme soit signé par les Compagnies ».

Sont-ce des promesses que nous avons obtenues ? Est-ce que la prime de 20 0/0 n'est point portée à 25 0/0 depuis le 15 avril dernier ? Est ce que l'engagement n'a d'élever cette prime à 30 0/0 n'est point signé par les exploitants ? Que vient faire alors la prose enflammée de Sorriaux qui ne laisse rodier par le Comité des Compagnies ? Ce dernier, comme administrateur de la Caisse de secours, doit statuer sur les réclamations relatives au droit de désigner leurs médecins et leurs pharmaciens?

Selon Uyens Sorriaux, les délégués des ouvriers ont outrepassé le mandat à eux confié, en *engageant les mots définitivement conclu.* « Il n'appartient qu'au Congrès, dit-il, qui sera incessamment convoqué, de les ratifier ou non. » Sorriaux n'aimerait même donc pas la souveraineté de ce Congrès qu'il prétend régner. Il entend le décharger de la *responsabilité en organisant dans le bassin* « un referendum de tous les exploités ».

Sorriaux craint-il de n'être point suivi des délégues en leur demandant d'approuver ou de rejeter le procès-verbal du 25 octobre ? On lui pose-t-il démontrer à l'opinion publique l'inutilité de sa proposition après nous avoir sophistiqué ?

Les mandates de la conférence d'Arras ne se prétendent pas à ces machiavéliques. Convaincus d'avoir fait leur devoir, ils laisseront à d'autres la charge que Sorriaux tente de leur faire assumer. Ce sera pour lui l'occasion de se faire élire et de jeter sur notre pays noir les rayons de ses lumières.

Ayant lu et relu le procès-verbal où les représentants des deux parties sans y rencontrer sa mission sur le double carnet du pain, Uyens Sorriaux ne s'explique pas où il a pu le demander rectification compte à la délégation. Crainte de le laisser trop longtemps dans un état de surexcitation qui le congestionne, je vais le renseigner.

« « La question du double carnet de pain ne figure pas dans le procès-verbal parce que les patrons nous ont déclaré que jamais ils ne consentiraient à laisser soulever une discussion de cette nature ».

Prochainement, le Conseil d'administration se réunira pour examiner la situation. Je crains bien qu'il ne consacre pas la distance de la caisse syndicale les milliers de francs que Sorriaux nous propose d'enlever aux patrons, afin qu'il « réformions » qu'aucun mineur n'a encore sollicité.

BASLY.

P.S. — Le dimanche 12 courant, je rendrai compte de mon mandat de député de Lens à la Courrières. Sorriaux pourra profiter de l'occasion pour me demander des explications et soutenir sa thèse.

Les grèves dans la région

A ROUBAIX

Nous avons annoncé hier que dix bâcleurs de l'établissement de M. Raymond Lefebvre avaient cessé le travail en demandant une augmentation sur le prix du tissu.

Satisfaction ne leur ayant pas été accordée, ils continuent à chômer.

Dans cette même filature, trente ouvrieres ratiocheurs ont cessé le travail en réclamant une augmentation de deux centimes à l'heure.

Si la grève se prolonge lundi, les ouvriers tisseurs seront mis en chômage partiel.

— Chez Mme veuve Mille, rue d'Alger, la situation est toujours stationnaire.

— A la filature des fils de M. Alfred Motte rien de changé.

— A la filature de MM. Motte et Blanchot, rue de Babylone, une dizaine de bâcleurs ont cessé le travail en demandant de l'augmentation.

— A la filature de M. Perlié, rue d'Hem, 4 bâcleurs et 6 voyageurs ont réclamé une augmentation. Sans attendre la réponse du patron, ils ont cessé le travail.

On nous dit que satisfaction leur sera accordée.

— D'autre part, à la filature de MM. Delaporte, boulevard de Beaurepaire, le patron, ayant pris en considération la question des primes, il est fort probable que les ouvriers réintégreront l'usine lundi matin.

— Il y a quelques jours nous avons dit qu'une cinquantaine d'ouvriers cartonniers de l'établissement de MM. Motte et Dubacheux, teinturiers-apprêteurs, boulevard de Belfort s'étaient mis en grève en demandant le renvoi d'un contremaître.

Les ouvriers dont la demande n'avait pas été prise en considération ont continué la grève de sorte qu'hier dans la matinée tout le personnel, soit 444 ouvriers environ, s'est vu forcé à arrêter le travail.

A TOURCOING

Rien de changé dans la situation de la grève des rattacheurs de l'établissement Leroux-Dansoncourt, si ce n'est que 40 bâcleurs et 40 bâcleuses ont repris le travail, apportant ainsi un obstacle au triomphe de la revendication parfaitement fondée de leurs camarades les rattacheurs.

Il paraît acquis que les patrons sont décidés à résister et ne veulent entrer en aucune manière dans la voie de la conciliation.

Les ouvriers de leur côté, puisque les y force, resisteront énergiquement et nous sommes certains, les, ils obtiendront quand bien que leur faire table qu'ils trouveront les subsides nécessaires pour la lutte.

Deux délégués se sont présentés hier dans la matinée à l'Hôtel-de-Ville, et ont eu une entrevue avec M. Dron, maire, qui s'est fait exposer par le détail les revendications des ouvriers.

Les délégués ont demandé l'autorisation de quêter en ville, cette autorisation leur a été accordée.

— A la rentrée de une heure hier à la filature Cauliez et Delaoutre, rue du Dragon, 13 bâcleurs sur 48 se sont mis en grève. Ces apprentis qui gagnent actuellement 7 fr. 60 par semaine avec prime de 0 fr. 15 réclament 8 fr. avec primes à 0 fr. 20.

Tous les ouvriers de la filature sont invités à assister à une réunion générale du syndicat qui se tiendra samedi soir à 8 heures 1/2, estaminet au Pré Catelan, rue Auber.

L'ordre du jour de la réunion porte : nomination d'une commission définitive ; comment rendu financier, propositions au sujet des non syndiqués, questions diverses.

A ONNAING

Fin de la grève des pipiers

Les pipiers d'Onnaing sont repris le travail après avoir accepté, par 28 voix sur 40 votants, les propositions qui leur ont été faites par l'autorité des ecresseurs.

Il leur est accordé une augmentation de sept centimes par grosse pour les moulures, et de trois centimes pour les rouleurs, soit dix centimes à la grosse.

Surnumérariat des postes et télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu, les jeudi 14 et vendredi 15 décembre 1899, au chef-lieu de chaque département.

Pourront y prendre part les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus au 1er janvier 1900, sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 61 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans, et jusqu'à 35 ans, les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et *sans retard au directeur des postes et télégraphes* de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste sera close le 30 novembre 1899.

Enseignement secondaire

Ont été admis définitivement :

Baccalauréat classique, 1re partie. — Bachelier Rivet, Prevost Georges, Boisson, Bonignac, Spetebrout, Lhestiler, Trémont, Vanroye, Valte, Aumeux, Bertrand, Georges, Bruneau, Bittebierre, Roquet, Bon (Jean), Bolzinger, Bourdrel, Pierre, Tutlier, Valentin.

Sportive : MM. Butreille, Caron, Castiaux, Catrin, Cordonnier, Dalle, Dambrine (Louis), Dubosque, Paul, Fichoux, Heidet, Henry, Houzel.

Enseignement primaire

Les nouveaux boursiers pédagogiques. — *Aspirantes.* — Ont obtenu le certificat dans le département du Nord :

MM. Bailleul, Bailleul, Bérès, Henriette Barbieux, Laure Barbieux, Basset, Bataet, Bavay, Beck, Bérard, Bernard, Bertin, Bigot, Bonnet, Bouin, Bouin, Bouquet, Bonneville, Bury, Brillaux, Bruneau, Bruit, Bury, Cailliaux, Calimez, Carnoy, Cabou, Carlegrand, Carpentier, Cauchy, Chaumont, Chevalier, Dakin, Delannoy, Delelayé, Delemerson, Delgrange, Demain Dewegnucourt, Diolin, Dinelin, Dodelet, Douillet, Dupuis, Durieux, Dumoulin, Dutilleul, Fares, Farinneau, Frey, Charron, Germain, Gerbaux, Guimez, Hecke, Hacoit, Hessel, Hiscoux Hizard, Hurey, Herbaut, Huguet, Hurtevent, Jacquemart, Jacquet, Jan, Lambert, Lacaille, Lamarle, Lebon, Lebrun, Libreton, Ledent, Legardez, Legereau, Legrand, Lermusieux, Lesieur, Lesne, Leur, Leteneur, Liegeois, Lerat, Loyer.

Mmes Manteau, Marière, Mathieu, Matulot, Molin, Morel, Morin, Morrenx, Noël, Oguez, Petit, Picart, Pouplet, Pursez, Quentin, Rasje, Richon, Ravaux, Ravel, Rivart-Decarcontrines, Rivart-Pérard, Roussolle, Sirlot, Schaminey, Sovrete, Sourret, Jeanne Thomas, Valentine Thomas, Tretram, Trotin, Uitré, Vandecheuz, Verstavel, Vieille Vilain, Vinchon, Wacquez, Wimmez, Gustiliez, Lefebvre, Watremez, Lejeune, Lechartier, Drouet.

Chronique Locale

ROUBAIX

Accidents du travail

Chez M. H. Pattyn, Grande-Rue, 59, M. Arthur Brunswick, âge de 26 ans, domestique, demeurant rue de l'Ommeleit, impasse de Balzac, 30, s'est fait un tour de reins en soulevant un chargé trop lourd.

Le docteur a prescrit un repos de 6 jours.

— Chez MM. Réquillart et Scrive, au Beau-Chêne, M. Edouard Herreyre, 48 ans, journalier de peine, demeurant rue de Wasquehal, cité St-Joseph, 8, en soulevant une caisse s'est donné un effort.

L'incapacité de travail sera de 8 jours.

— Chez MM. A. Denis et Benoist, teinturiers-apprêteurs, rue Cornelle, M. Cons-ant Degrave, aide-brasseur, demeurant rue du Jacquard, 101, en soulevant une pièce de tissus s'est fait un effort dans l'aine.

Le docteur a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez MM. Léon Julliet et Cie, peigneurs, Grande-Rue, M. Désiré, 37 ans, demeurant rue des Trente, 27, en travaillant à la réparation d'une chaudière avec un de ses camarades, s'est blessé à la main gauche en tombant une pièce de bois sur la main gauche. Il en est résulté une contusion et le docteur a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez MM. Delaporte, manufacture artistique du Nord, rue de la Rondelle, Mlle Pauline Delaire, 18 ans, demeurant rue de la Paix, cour Dubouère, 7, en déclinchant l'ascenseur, a eu la jambe écrasée.

Le docteur a relevé une contusion qui nécessitera une incapacité de travail de 6 jours.

— Chez la fonderie de M. Dumortier, boulevard de Belfort, 87, M. François Kimpe, 45 ans, mouleur, demeurant rue d'Alger, 66, en levant un chassis s'est donné un tour de reins.

Chez MM. Alfred Motte et Cie, peigneurs, M. Emile Dhalluin, 37 ans, metteur de cordes, domicilié à Wattrelos, rue Carnot, maisons Doutreligne, en soulevant un chargé s'est blessé à la main gauche à la cornière du recouvrement d'une presse.

Le docteur a constaté une plaie par écrasement à la face palmaire et a ordonné un repos de 4 jours.

— Chez MM. Réquillart et Scrive, boulevard de Metz, M. Louis Descamps, 38 ans, homme de peine, demeurant boulevard de Metz, en portant une caisse s'est fait un effort.

L'incapacité de travail sera de dix jours.

— Chez M. Henri Tersagh et fils, M. Augustin Bouscart, 36 ans, journalier, domicilié à Croix, rue Charles Quint, s'est blessé en tombant du haut d'un échafaudage.

Le docteur a relevé des contusions à la tête et sur le corps.

L'incapacité de travail sera d'une quinzaine de jours.

— *Chez MM. Henri Delaoutre, Parlié et Cie*, rue des Longues-Haies, 292, M. Julien Bersecle, 31 ans, demeurant rue de la Baisace, 23, s'est blessé aux parties sexuelles en tombant d'un ponton.

L'incapacité de travail sera d'une huitaine de jours.

Le drame de la rue Bayard

Nous avons annoncé, hier, l'arrestation de Jean Vandemael, le mari meurtrier de sa femme.

Il a été déféré au Parquet de Lille, hier matin, *pour être mis à la disposition de M. Dolaïe*, juge d'instruction.

Quant à la victime, son état est toujours le même et M. Prudhomme, commissaire de police n'a pu encore l'interroger.

Une arrestation

Hier, un ouvrier de la filature Dewarvin, M. D..., âge de 60 ans, demeurant au Haverdi, se plaint au poliet des annonces dont il est abuti ; il aurait alors injurié le directeur et un contremaître de l'établissement. Mis en état d'arrestation, il dépendait à aller s'expliquer devant M. le Commissaire.

Il paraît que son arrestation serait maintenue.

Théâtre de Roubaix

Les cartes n° 501 à 650 distribuées par la Mairie pour assister à une représentation gratuite au théâtre, étaient, sous nul valables que pour le jeudi 9 courant.

Délégués municipaux à Paris

Nous apprenons que la municipalité de Roubaix sera représentée à l'inauguration du monument : « Le triomphe de la République » de Dalou, inauguration qui aura lieu à Paris, place de la Nation, le 19 novembre.

Le ventre de Roubaix

Pendant le mois d'octobre, il a été abattu 782 bœufs et vaches, 296 veaux, 1.264 moutons, 815 porcs, 110 chevaux.

Deux vaches ont été saisies pour tuberculose.

Bouchée de Pain et Prêt de Couchage

Dons reçus. — Du Cercle dramatique « les Intrépides » 50 francs, du Cercle dramatique « les Intrépides » 50 francs, du MM. Dubout et Cie, 4 rouleaux de 2 gilets.

Le comité a l'honneur d'informer le public que la grande tombola au profit de la Bouchée de Pain, sera ouverte sous peu. Il est heureux d'annoncer qu'un entre la maison, comme première prime, il y aura comme deuxième prime.

Mille francs en espèces, offerts par M. Georges Mulot, gérant de la Bouchée de Pain pendant la saison dernière ; comme 3me prime, 500 francs en espèces *don d'un anonyme, et en plus, toute la série des* excellentes primes précédemment annoncées, seront augmentées. Le nombre des primes qui étaient de série sera porté à trente, soit la chance de gain doublée.

LA CONGOLINE

produit liquide, guérit infailliblement, après trois ou quatre applications, les gerçures et crevasses des plus profondes et les plus douloureuses. — Parfumerie du Congo.

Amateurs photographes

Pour vos appareils et vos fournitures, adressez-vous chez **P. Brulois**, photographe, 25, Grande-Rue, à Roubaix. Maison de 1er ordre pour travaux à façons.

Guérisons merveilleuses

obtenues par le docteur Montaigne, spécialiste, 460, rue de l'Ommeleit à Roubaix.

Sophie Peeters, 47 ans, rue Archimède, cour Losfeld, 11, Roubaix; lupus tuberculeux datant de douze ans, guérie en 3 mois.

Mme Dronsoisse, 8, rue Carnot, à Lille ; lupus tuberculeux datant de 5 ans, guéri en 3 mois.

Guérison sans opération des taches de vin, lupus, abcès froids, glandes, kyste, etc.

Avis aux jeunes militaires

Avant de faire vos achats de valises, malles, etc., allez visiter la seule fabrique à **Roubaix, 44, rue de l'Avocat.** (Réparations).

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX

60, Rue de l'Alouette, 60

ROUBAIX

Dimanche 5 Novembre 1899

GRAND BAL

Prix d'entrée : Cavalier. 4 fr. ; Dame, 0,50 cent.

LE ROI DES CAFÉS

La plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. S. G.

Conseil municipal de Croix

Une séance mouvementée

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir à 8 heures et demie sous la présidence de M. Desbarbieux, maire.

Plusieurs conseillers sont absents. Après lecture du procès-verbal, on aborde l'ordre du jour.

Une somme de 29 fr. 37 est voiée au profit d'un instituteur adjoint à titre d'indemnité de logement.

Le conseil supprime au contraire une allocation de 300 fr. précédemment votée au profit du directeur de l'école de la rue Kléber, pour la raison que ce dernier ayant obtenu de l'avancement, le conseil ne juge décharges du soin de parfaire son traitement.

Le classement de la rue Nouvo est ensuite adopté.

Le projet de redressement de la rue des Jardins prolongée est aussi accepté.

Le conseil invité à approuver le budget présenté par la commission administrative du hospice, déclare passer à l'ordre du jour en protestant contre l'installation d'une troisième sœur à cet établissement.

Relativement au budget du bureau de bienfaisance, le conseil proteste contre les dispositions de l'article 3 du chapitre des dépenses portant un crédit de 400 francs comme traitement d'un préposé.

Le conseil décide l'adjudication de la recette des droits de place au marché prenant le 31 décembre. Il délibère sur le renouvellement et le maintien de la mise à prix qui est de 1900 fr.

Le conseil approuve au contraire une allocation de 1400 francs mais après une remarque de M. le Maire il traite cette proposition.

Les questions relatives au capitaine d'adjudication pour la fourniture du charbon, sont adoptées *les crédits suivants : Mobilier scolaire, 200 fr.; entretien de la maison communale, 70 fr.; maison de* police, 10 fr.; pensions et vêtements des orphelins, 850 fr.; traitement des enfants en Sanatorium, 900 fr.; secours aux réservistes et territoriaux, révision, 150 fr.; achat et réfection du matériel des fêtes, 25 fr.; alignement de la rue Bluelle, entrée de Mlle Catelle, 235 fr. 16; contingent de la commune dans les frais d'entretien des enfants assistés, 46 fr. 70; exploitation du service des eaux, 1.350 fr.; rétribution au directeur de la maternité Roncourt, 100 fr.

Les vœux se placent en premier lieu.

M. Brisbout interpelle le président au sujet d'un réservoir, père de 3 enfants, à qui on a refusé des secours pendant la période de 38 jours.

A cette question le maire répond que si l'administration a fait cela, c'est qu'elle en avait un motif.

Le conseil passe au classement des pétitions.

Une pétition demandant qu'on fasse une mare d'une dizaine de minutes plaintes conseillers relativement l'ordre du jour.

La parole est alors accordée à M. Lecrinier, rapporteur de la commission qui a fait connaître le décomptes des dépenses nécessitées par le transfert et la reconstruction du kiosque offert à la ville par M. Lepoutre, Roubaix. Le devis qui s'élève à 8.815 fr. 65 est soldé par rabais de 6.05.000, d'une somme de 2.77 fr. 65 et un mandat de 8.390 fr. 36.

De cela il faut encore déduire les retenues de 62 jours de retard, soit 820 francs et un salaire de 12 francs sans emploi, de sorte que la dépense exacte s'élève net à 7.600 fr. 36, sur laquelle il ne reste plus à payer que 1.385 francs 05. Cet état est approuvé.

Le détail des dépenses imprévues s'élevant à 151 francs 98 est approuvé par le conseil, qui vote ensuite un crédit d'égale importance.

Rien en qui concerne les courses tauromachiques.

M. Mérin déclare que l'administration municipale de Croix n'a pas à examiner les motifs qui ont inspiré les conseillers municipaux à émettre le vœu pour la suppression des courses de taureaux.

Le maire de Croix déclare en outre que ces courses ne sont point de nature à compromettre les appréciables pour le sentiment de ses institutions charitables et demande énergiquement le maintien des crédits qui ont été alloués à ces spectacles. Le président déclare qu'il ne saurait accepter la demande de libération soit transmise aux pouvoirs publics.

Il est en reconnaissant des avantages des courses de taureaux au point de vue des bénéfices énormes aux institutions charitables. M. Brisbout déclare qu'il protestera toujours en vertu de la loi Grammont.

Au sujet du produit des concessions au cimetière, M. Lecrinier se plaint au conseil des abus *de pratiquer.* Le conseil reconnaît cette réclamation équitable et demande à M. le maire qu'il y a la condition que le personnel de l'hospice soit intégré.

Un subside de 900 fr. est accordé aux sapeurs-pompiers, le président ajoute qu'il a été satisfait de l'avenir des Marronniers est envoyé à la commission.

VIOLENT INCIDENT

Le citoyen Basquin démissionne

Le citoyen Basquin demande la parole pour demander le changement des noms des places Saint-Martin et Saint-Pierre. Il dit qu'il ont leurs noms aux et propose de les appeler place de la République et place des Bandes Vertes ! M. le maire se refuse à voter ces modifications, qu'il qualifie non fondées à des « questions de clocher. »

Cette opposition met un peu de goût d'en citoyen Basquin qui se lève et apostrophe le maire en ces termes : « Je regrette de vous rappeler l'ordre. »

Le dialogue s'entretient, et, finissant de ne pas être approuvé par ses collègues, le citoyen Basquin se lève et sort de la salle en disant : « citoyens je vous salue et je donne mes démissions de fonc- ».

Après la discussion de quelques questions diverses et de peu d'importance, le huis-clos est prononcé.

CROIX

On nous annonce la mort à l'âge de 67 ans, de M. J.-B. Roger, ancien commandant de l'ex-corps des sapeurs-pompiers.

Cet obsèques auront lieu le lundi, 6 courant à 10 heures du matin.

M. Roger a été commandant pendant 36 ans. Il laisse après lui les meilleurs souvenirs.

ÉLIXIR SUEDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

LE NOUVEAU MAIRE

de Tourcoing

M. Gustave Dron, député

et nouveau Maire de Tourcoing

M. Gustave Dron, notre si dévoué député et vaillant *champion de nos luttes républicaines* depuis plus de quarante ans, est très avantageusement connu de l'immense majorité de nos concitoyens pour que nous puissions nous dispenser de lui consacrer une notice biographique dans la Tribune. Nous avons tous vu, lors de son élection au poste de premier magistrat de la cité.

Et cependant, beaucoup de nos amis républicains *nous gardaient rancune si, à la suite de* la manifestation éclatante de sympathie dont M. Dron a été l'objet vendredi soir, tant de la part du Conseil municipal qui l'a nommé unanime dans son choix, que de l'affluence des citoyens qui se pressaient à l'Hôtel-de-Ville pour ratifier ce choix et accuser une sympathique ovation. Nous ne rappellions brièvement, que c'est cet homme vaillant et énergique qui a nom *Gustave Dron.*

M. Dron est né à Marcoing, arrondissement de Cambrai sur la fin d'octobre de l'année 1856. Il vient donc d'atteindre sa 43e année.

Après avoir passé d'une façon brillante sa jeunesse au collège de Douai, il vint se fixer à Tourcoing en août 1880.

Issu d'une famille républicaine, notre jeune doctor professait les idées démocratiques et ne s'imaginait pas avoir à s'en cacher. Il fut bientôt connu des réactionnaires, qui, on le pense bien, ne travaillèrent pas précisément à le concilier une sympathie.

S'il n'eut pas des millionnaires à soigner M. Dron fut bientôt connu et apprécié dans les humbles mansions ouvrières, et combien de foie, son cœur si généreux, si compatissant aux misères humaines ne lui permit-il pas de les soulager autant qu'il était en son pouvoir de le faire.

Appelé à donner ses soins médicaux dans une des plus honorables familles de notre ville il eut le bonheur de rencontrer chez ses membres une communauté d'idées qui fit que des relations sympathiques s'établirent et en 1883, M. Dron s'alliait avec la famille Leloir

En 1884, M. Dron entra à l'assemblée communale, et fut délégué du Conseil à la commission administrative des hospices, ses collègues sachant avec quel puissant intérêt il aimait à les questions qui touchaient à l'assistance aux malheureux. Sous son impulsion de grandes réformes ont été accomplies et notre hospice et notre hospital ont été complétement transformés à tous égards.

C'est à partir de l'année 1886 que M. Dron devint le guide du parti républicain de notre ville, dont les grandes assises se tenaient à cette époque à l'hôtel du Cygne. Il gagna vivement la confiance de tous, par la chaleur de ses convictions démocratiques, la rectitude de son jugement et la sagesse de ses conseils.

Aussi l'année suivante, le regretté Fidèle Lehoucq, qui occupait le siège de conseiller général du canton-Sud de Tourcoing, étant démis pour raisons de santé, le comité républicain obligea M. Dron, qui résistait autant qu'il le pouvait, à accepter la candidature.

Force lui fut de jeter son nom dans la lutte électorale, qui se termina par un brillant victoire républicaine.

Le compétiteur de M. Dron fut dans cette élection M. François Masurel père.

En 1888, il conduisait à nouveau les républicains à la victoire à l'occasion du renouvellement du Conseil municipal.

La popularité de M. Dron allait toujours grandissant.

En 1889, en pleine boulange, alors qu'un vent de folie souffluit sur le pays, eurent lieu les élections pour le renouvellement des Conseils généraux.

Le siège conquis deux ans auparavant était compris dans la série renouvelable.

M. Dron eut pour adversaire un boulangiste derrière lequel manœuvraient tous les réactionnaires, tous les cléricaux qui escomptaient bien que l'homme au cheval noir aurait étrangié la jument.

Tourcoing ne brancha pas, et sa foi républicaine s'affirme au contraire plus que jamais. M. Dron fut réélu avec une majorité de 1509 voix, et trois fois consécutives en un an le bourlingueur fut écrasé chez nous dans la personne de M. Joseph Mahieu et de Boulanger lui-même.

Quelques mois après, il conduisait la question électorale d'octobre 1889, pour le renouvellement intégral de la Chambre des députés.

Ce qui a été dit plus haut *en 1887, pour l'élection* au Conseil général se reproduisit. Les républicains contraignirent notre chef de parti à se sacrifier à nouveau.

La bataille fut chaude et se termina à notre avantage. M. Dron fut élu député de notre chère circonscription.

Un banquet républicain eut lieu à l'Hôtel du Cygne pour célébrer cette grande victoire.

Il y eut par la suite de nombreuses autres élections soit au conseil municipal, conseil général, et dans tous ces cas, M. Dron a uni et écoulé avec lui le plus vif entrain nos troupes à la bataille.

En 1893, il se représenta devant les électeurs pour le renouvellement de son mandat de député qu'il avait rempli d'une façon si scrupuleuse et avait pu faire apprécier ses brillantes qualités et son dévouement à la cause du peuple.

Il eut devant lui le même adversaire que la première fois. La réaction donna avec force, mais néanmoins à nouveau le nom de Gustave Dron sortit triomphant des urnes.

Ce deuxième mandat fut rempli avec la même abnégation, le même esprit de sacrifice, le même zèle que le premier, et il ne tient pas à notre vaillant *député que les réformes démocratiques* impatiemment attendues par tous et notamment par les travailleurs n'aient pas encore été réalisées car il n'y est consacré avec toute l'énergie et le courage qu'on lui connaît.

Les luttes de l'année dernière sont encore trop près de nous pour que nous les rappelions par le détail.

En Mai, les cléricaux, secondés par le gouvernement de réaction de M. Méline, mirent tout en œuvre, faussèrent le scrutin à ce point, qu'ils parvinrent à faire obtenir à M. Masurel, qui avait accepté d'aire leur homme, une majorité de 256 voix.

Mais la revanche était proche. Des protestations indignées s'élevèrent contre les agissements des réactionnaires et le 7 novembre la Chambre indignée a son tour par l'étalage qui en fut fait devant elle renvoya M. Masurel devant les électeurs.

Le 25 décembre Tourcoing vengeait complétement celui qui n'avait jamais démérité en lui accordant 1590 voix